

**Déclaration préalable CTUP**  
(Comité Technique Unique de Proximité)

Dijon le 12 mai 2022

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du CTUP,

Les agents ne comptent pas sur l'administration pour faire leur bonheur. Ils ont depuis longtemps compris que ce n'est pas l'objectif de l'administration et qu'elle n'en a pas les moyens !

A l'inverse, ils attendent que leur employeur agisse sur ce dont il a prise, c'est-à-dire le travail et son organisation.

Il devient pour les encadrants de proximité de plus en plus difficile d'assumer leurs missions au regard des difficultés rencontrées.

Sans en faire une liste exhaustive, plusieurs problèmes sautent aux yeux :

- Insuffisance de dotation de saisonniers (ils sont demandés, mais non octroyés)
- Accumulation de postes vacants,
- Accumulation de postes gelés,
- Accentuation ou pour le moins continuité de l'écrêtage,
- Multiplications de consignes et de décisions incohérentes,
- Accroissement de la baisse d'effectif,
- Diminution permanente des moyens de fonctionnement

Et comme si ça ne suffisait pas, s'ajoute à tout cela les plantes invasives et les modalités disparates de l'accompagnement en exploitation.

**La CFDT-VNF** n'a eu de cesse de vous alerter depuis des années sur les risques encourus suite aux différentes et incessantes réorganisations. Si vous avez parfois su écouter, jamais vous n'avez su entendre alors que sans surprise, les mêmes causes provoquent les mêmes effets.

**La CFDT-VNF** s'interroge sur la haute saison 2022 qui commence difficilement sur l'ensemble du territoire.

Comment comptez-vous assurer ou plutôt demander à vos agents d'assurer la continuité de service dans tous les secteurs de notre direction? Les disparités de traitement des situations des personnels conduisent inexorablement à une obligation de priorisation.

La corrélation entre Qualité de Vie au Travail (QVT) et la performance économique est établie dans la littérature. Ce qui semble être ignoré par l'ensemble des décisionnaires.

**La CFDT-VNF** dénonce le point 5 de l'ordre du jour portant sur le projet de service DIMOA et notamment la méthode.

En effet suite à la création de la DIMOA en qualité de service national de VNF, il avait été acté que toute modification organisationnelle devait être présentée en instance nationale.

- Pourquoi cette présentation ce jour alors même que le sujet n'a pas été évoqué au CTU Plénier ?
- Alors que la DT RS sera prioritairement impactée sur cette réorganisation ou ajustement de réorganisation selon la manière dont vous souhaitez la définir, elle est consultée simultanément. Ne serait-il pas logique qu'elle le soit en priorité ou dans un CTU commun avec le nôtre.
- On rebaptise une UT en Agence pour au final, petit à petit au grès des départs et des mobilités, replacer les effectifs à la DT CB. Mais dans l'attente, un seul poste supplémentaire est octroyé à la DT CB. S'il est nécessaire de garantir une transition pour nos collègues de la DT RS, avons-nous les moyens humains de fonctionner dans notre UT ?
- Quels locaux seront ciblés pour accueillir au fil de l'eau les nouveaux collaborateurs ?

La **CFDT-VNF** de la DT CB est favorable à une information et à des premiers échanges mais pour toutes les raisons évoquées ci-dessus n'est pas en capacité ce jour de rendre un avis éclairé sur le point de consultation. L'être, reviendrait à ne pas s'enquérir de la logique d'organisation nationale, du devenir à court et moyen terme de nos collègues de la DT RS et des conditions et délais dans lesquels se feront les prochains recrutements au sein de notre DT.

Concernant les points d'informations sur les projets de services des UTI Saône-Loire et Bourgogne, ceux-ci ne répondent pas aux mêmes enjeux :

- L'un des projets fait suite au RETEX 2019 sur laquelle la **CFDT-VNF** s'était opposée ;
- L'autre est présenté comme répondant aux enjeux du COP.

En élargissant la vision et en prenant un peu de hauteur, avant de statuer projet par projet, nous demandons à la direction de nous définir clairement sa stratégie pour l'ensemble de la DT, un calendrier et une visibilité sur ses objectifs, les moyens et le chemin qu'elle entend prendre pour y parvenir.

Faute d'être écoutés, nous vous remercions pour nous avoir entendu !



VOIES  
NAVIGABLES  
DE FRANCE

NE LAISSEZ PAS LE HASARD  
DÉCIDER DE VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL !  
DEVENEZ LE 1<sup>ER</sup> DÉFENSEUR  
DE VOS DROITS !